



quitter son domicile provisoirement sans abandon de domicile

Par **kristin**, le **24/11/2008** à **11:14**

bonjour,

j'ai 42 ans, mariee depuis 22 ans et rien ne va plus depuis pas mal de temps dans mon couple. Ayant eu 3 enfants dont 2 sont aujourd'hui majeurs, je n'ai jamais pris la décision de quitter mon mari.

la situation se dégradant, mais mon mari ne souhaitant pas divorcer, je souhaiterais faire un break et m'absenter quelque temps seule avec mon enfant de 9 ans dans l'espoir que les choses évoluent. Etant incapable de prévoir la réaction de mon mari et ne voulant surtout pas qu'il fasse établir un constat d'abandon de domicile je souhaiterais prendre les devants et établir un document expliquant ma situation

je ne sais pas à qui adressé ce document pour que mon départ soit officiel et non contesté
merci de me venir en aide